

La Voix de l'Arguenon

N° 182

Juillet Août Septembre 2022

ALSH

Laura

Laurence

Valérie

Myriam

Manon

Françoise





Grillades de foot 13-07-2022 (VAFCP)



Créhen en fête (Comité des Fêtes)



Vide-grenier (Les Bouquineurs)



Forum des Associations



Balade avec les ânes

Sommaire

Le mot du Maire	3
Les échos du conseil municipal	4
La vie communale	10
Rencontres avec....	22
La vie associative	23
La vie scolaire	31
Le Département	34

Infos Mairie

Mairie de Créhen

2 Rue du Stade - 22130 CREHEN

☎ 02.96.84.13.12

✉ mairie@crehen.fr

Horaires d'ouverture de la mairie et de l'agence postale :

Lundi et vendredi : 9h - 12h30

Mardi et Jeudi : 9h - 12h30/ 14h - 16h30

Samedi : 9h - 12h

Mercredi : fermée

Horaires de la bibliothèque

☎ 02.96.84.35.51 :

Mardi : 9h - 11h

Mercredi : 14h - 17h30

Jeudi : 10h30 - 12h30

Samedi : 10h30 - 12h30

Gratuite pour tous

Fermeture de la bibliothèque les lundis et vendredis

Directrice de la publication :

Marie-Christine COTIN

Comité éditorial :

Commission Bulletin Communal

Photos bulletin :

Services de la Mairie

Conception et mise en page :

Alain MACÉ et Murielle GUÉRIN

Impression :

Mairie de Créhen



Le mot du Maire

« L'eau est une ressource précieuse »

La préfecture des Côtes d'Armor maintient le département en alerte sécheresse et appelle chacune et chacun à faire preuve de sens civique et nous invite à limiter notre consommation en eau.

Construit en 1972, le barrage de « La ville Hatte » à Pleven est le plus vieux barrage hydraulique des Côtes d'Armor. Il peut contenir 11.5 millions m³ pour 200 ha. C'est un réseau de canalisation de 356 km qui alimente 115 communes. Ce barrage appartient au Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre et sa gestion est confiée à la Société SAUR. Avant que ce précieux liquide n'arrive à votre robinet, le chemin qu'il parcourt est très important pour le potabiliser. L'usine produit 32 000 à 35 000 m³ d'eau par jour. La consommation a presque doublé en cinquante ans.

Au barrage de la « Ville Hatte » à Pleven, la situation est très préoccupante. Le comité de gestion des ressources en eau est bien conscient des difficultés pour sensibiliser les consommateurs à une consommation raisonnée.

La météo est trompeuse et la pluie tombée ne suffit pas à alimenter les réserves en eau potable et surtout à freiner la baisse de niveau du barrage. Il faudrait qu'il pleuve de façon intensive pendant 8 à 10 jours avec beaucoup d'écoulements pour nous mettre définitivement à l'abri des restrictions.

Des gestes simples pour maîtriser sa consommation d'eau :

- ✓ Préférer les douches aux bains et couper l'eau pour se savonner – couper le robinet dès que possible : pendant le savonnage des mains et le rasage,
- ✓ Optimiser la machine à laver : la faire tourner à plein et privilégier le programme « éco »,

- ✓ Placer un récupérateur d'eau dans l'évier : chaque goutte d'eau est précieuse,
- ✓ Récupérer l'eau de pluie en mettant un container raccordé à la gouttière
- ✓ Equiper vos robinets de mousseurs, de mitigeurs et de réducteurs de débit à moindre coût,
- ✓ Faire la chasse aux fuites d'eau et réparer au plus vite,
- ✓ Ne pas arroser les potagers, les pelouses et les espaces verts,
- ✓ Ne pas remplir les piscines,
- ✓ Ne pas nettoyer les murs, les toits, les terrasses, les voitures (sauf les véhicules sanitaires, réglementaires et techniques)

Le Président du Syndicat reste vigilant et souhaite voir le taux de pluviométrie remonter très nettement avant début décembre. Dinan Agglomération poursuit une campagne de sensibilisation commencée avant l'été

Merci pour votre participation à l'économie d'eau.

*« Telle, unie à elle-même,
elle tourne en une continuelle révolution.
Deçà, delà, en haut, en bas, courant,
jamais elle ne connaît la quiétude,
pas plus dans sa course que dans sa nature.
Elle n'a rien à soi, mais s'empare de tout, empruntant autant de natures
diverses que sont divers les endroits traversés. »*

Léonard de Vinci

Marie-Christine COTIN.

Les échos du conseil municipal

du 23 juin 2022

Les délibérations sont synthétisées
dans le bulletin communal.

Si vous souhaitez plus de détail, vous pouvez les consulter
sur notre site internet www.crehen.fr

Présents : Marie-Christine COTIN, Claudine LONCLE, Martine JOUFFE, André BOURGET, Alain MACÉ, Gilbert BIARD, Michel BOITTIN, Anne BRISSET, Béatrice BURLLOT, Jean-Luc CADE, Philippe DOS, Virginie EVEN, Céline LABROSSE

Excusés : Chantal DETOT (procuration à Marie-Christine COTIN), Françoise LAIGO (procuration à André BOURGET jusqu'à son arrivée à 21h), Sylvie MENIER (procuration à Claudine LONCLE), David BOUVIER (procuration à Philippe DOS), Malo LETONTURIER (procuration à Anne BRISSET) et Alain RICHEUX (procuration à Céline LABROSSE)

Secrétaire de séance : Béatrice BURLLOT

Approbation de l'avenant au PAPI 2017-2022 du bassin versant de l'Arguenon et de sa mise en œuvre

Françoise LAIGO rappelle au conseil municipal que, à la demande de l'État et des collectivités locales, le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre assure la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de l'Arguenon.

Le PAPI actuel s'achevant officiellement le 31 décembre 2022, le COPIL du PAPI Arguenon a validé le principe de prolongation d'une année supplémentaire du programme en cours (1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2023), qui permettra de finaliser dans les temps les actions restantes, et d'entreprendre la phase de co-construction du PAPI de travaux, après la réalisation du bilan du 1^{er} PAPI.

La prolongation de la durée de la convention du PAPI Arguenon pourrait faire l'objet d'un « avenant simple », sans nouvelle labellisation, car cette modification du programme ne remettrait pas en cause l'économie générale du projet.

L'avenant à la convention-cadre du PAPI n'entraînerait pas d'incidence financière pour la commune de Créhen.

Accord du Conseil Municipal.

Lotissement Domaine des Vallées 3 : appel d'offres aux bureaux d'études

La commune vient d'acquérir la parcelle ZT 242 auprès de la Congrégation Divine Providence pour y faire un nouveau lotissement. Elle va lancer un appel d'offres aux bureaux d'études pour la mission de maître d'œuvre, ainsi qu'aux cabinets de géomètres pour la mission foncière.

Lotissement Domaine des Vallées 2 : réservation d'un lot

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de prolonger le délai de réservation du terrain de trois mois jusqu'au 30 septembre 2022. Passé ce délai, si l'acte d'achat n'est toujours pas signé par Madame GRACE, le terrain sera proposé à d'autres acquéreurs.

Aménagement de la voirie sur la RD 768 et rue Guy Homery - appel d'offres des bureaux d'études

Le Département envisage de refaire la bande de roulement de la RD 768 depuis l'entrée dans l'agglomération côté Plancoët jusqu'au rond-point du Montafilan, ainsi que sur la RD 19A rue Guy Homery. Avant de refaire la bande de roulement, la commune souhaite réfléchir à des aménagements possibles pour améliorer la sécurité et limiter la vitesse des véhicules. Jean-Luc CADE met en garde la commission voirie pour bien être sûr que l'assainissement qui passe sous la chaussée soit aux normes afin de ne pas recasser la route quelques mois plus tard. André BOURGET s'engage à demander l'avis à Dinan Agglomération, gestionnaire du réseau.

Demande d'acquisition d'une portion de chemin communal au Fougeray

Monsieur BINKOWSKI souhaite acheter une petite portion (140 m²) de voie communale qui permet d'accéder à sa propriété. Accord du Conseil Municipal au tarif de 5 € le m².

Acquisition d'un taille haie et d'une tronçonneuse électriques

Société retenue : Bernard Motoculture de Broons pour la somme de 4 130 € TTC

Changement des filets pare-ballons

Société retenue : Breizh Mavasa de Taden pour la somme de 1 179,60 € TTC pour 200 m² de filets plus les accessoires.

Acquisition d'un copieur pour la bibliothèque, garderie et ALSH

Société retenue : Desk/Koesio pour la somme de 2 350 € HT.

Demande d'un local pour la société de chasse

Après en avoir délibéré, à la majorité : 10 pour, 4 contre (Céline Labrosse, Philippe Dos, Anne Brisset et Claudine Loncle) et 5 abstentions (Alain Richeux, David Bouvier, Sylvie Menier par procuration, Béatrice Burlot et Martine Jouffe), le Conseil Municipal décide de recevoir une délégation des chasseurs afin qu'ils expriment

clairement leurs besoins. Il invite le Maire et ses adjoints à étudier et proposer des solutions.

Création d'une maison de santé pluridisciplinaire : choix du lieu d'implantation et constitution d'un groupe de travail

Le lieu d'implantation ayant à plusieurs reprises fait débat en séances, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer et propose de retenir l'idée du bureau d'études Origami, à savoir sur la parcelle cadastrée A 1953 au croisement de la Rue de la Fontaine avec la Rue du Sacré Cœur.

Jean-Luc Cade explique qu'avec Michel Boittin et Béatrice Burlot, ils s'abstiendront sur cette décision car, bien que favorables au projet de construction d'une maison de santé, ils déplorent que le choix de cet emplacement n'ait pu faire l'objet d'une discussion plus en profondeur. Il y avait probablement d'autres emplacements possibles avec des coûts moindres tels que sur le terrain communal de la Rue de la Fontaine par exemple.

Philippe Dos rappelle que le choix de cet emplacement est une évidence et qu'il a fait l'objet d'un débat très démocratique, puisqu'il a été partagé avec le corps médical et avec la population qui a été invitée, comme les élus, à en discuter lors de la balade urbaine où cinq lieux avaient été évoqués, puis lors de deux ateliers participatifs. Il demande pourquoi Monsieur Cade n'a pas fait cette proposition lors des ateliers.

Madame le Maire soumet la proposition au vote.

Après en avoir délibéré, à la majorité (16 pour et 3 abstentions : Jean-Luc Cade, Michel Boittin et Béatrice Burlot), le Conseil Municipal décide d'implanter la future maison de santé pluridisciplinaire sur la parcelle cadastrée A 1953 au croisement de la Rue de la Fontaine et la Rue du Sacré Cœur et de créer un groupe de travail pour toutes les décisions à prendre sur le futur projet qui sera élargi à tout le Conseil Municipal afin que chacun puisse en fonction de ses disponibilités assister aux réunions avec les bureaux d'études, les instances partenaires, les soignants et les entreprises.

Terrains communaux Rue de la Fontaine et Rue du Montafilan

La commune a fait préemption sur l'acquisition de la propriété située au 19 Rue de la Fontaine afin de récupérer le jardin dans le but de réaliser une opération d'ensemble sur cette zone. N'ayant pas les moyens pour l'instant de créer des logements dans l'habitation existante, Madame le Maire propose de faire appel à des bailleurs sociaux afin qu'ils réalisent eux-mêmes des

logements. De même pour le terrain sis Rue de Montafilan qui est difficile à vendre.

Jean-Luc CADE demande pourquoi n'a-t-on pas commencé à négocier l'acquisition des autres parcelles comprises dans le périmètre de l'OAP (Orientation d'Aménagement Programmé) de la Rue de la Fontaine.

Accord du Conseil Municipal pour solliciter les bailleurs et de donner pouvoir à Madame le Maire pour négocier l'acquisition des parcelles au tarif de 10 € le m².

Renouvellement d'un pass'sport pour les jeunes

Le pass'sport est destiné aux jeunes de 6 à 17 ans inclus pour les encourager à faire du sport tout en aidant les associations locales. Ce pass d'une valeur de 20 € est déductible des frais d'adhésion. De plus, la commune versera une subvention exceptionnelle aux associations qui auront accepté ces bons sur présentation d'une liste nominative précise.

Feux d'artifice du 13 juillet

Prestataire retenu pour les feux d'artifice: HTP Illumination Pyrotechnique de Guichen (35) pour la somme de 2 850 € TTC

Prestataire retenu pour la sonorisation du tir des feux : Yannick animations pour la somme de 432 € TTC

Achat de serre-livres pour la bibliothèque

Coût : 466,98 € TTC

Recours gracieux contre la délibération 2022-04-6

Madame le Maire présente au Conseil Municipal sa décision prise lors de la séance du 28 avril dernier de ne pas laisser Madame Ville Vallée entretenir l'espace vert au nord de sa propriété au motif que c'est à la commune de l'entretenir tant que l'intéressée n'aura pas prouvé que cette parcelle lui appartient.

Elle explique que Madame Ville Vallée conteste cette décision car elle apporte la preuve par d'anciens actes notariés que le Nord de la parcelle est délimité par le rivage de la mer.

Il semblerait, selon ces actes, qu'une erreur se soit glissée dans le cadastre qui mentionne aujourd'hui un espace public à cet endroit.

Elle propose de ne rien faire sur ce terrain aujourd'hui et attendre que Madame Ville Vallée régularise la situation en prouvant avec l'aide du géomètre et de son notaire que cette portion fait bien partie de sa propriété. Accord du Conseil Municipal.

du 19 juillet 2022

Présents : Marie-Christine COTIN, Françoise LAIGO, Claudine LONCLE, Martine JOUFFE, André BOURGET, Alain MACÉ, Anne BRISSET, Béatrice BURLLOT, Chantal DETOT, Céline LABROSSE, Sylvie MENIER, Michel BOITTIN, David BOUVIER, Jean-Luc CADE, Philippe DOS et Malo LETONTURIER

Excusés : Virginie EVEN (procuration à Claudine LONCLE) et Gilbert BIARD (procuration à Marie-Christine COTIN)

Absent : Alain RICHEUX

Secrétaire de séance : David BOUVIER

Création d'un local pour les chasseurs

Les membres du bureau de l'association de chasse ont besoin d'un local de 50 à 60 m² pour respecter les normes sanitaires lorsqu'ils débitent le gros gibier qu'ils ont chassé. Ce local devra avoir l'eau, l'électricité, un système d'assainissement, posséder une partie fermée et un préau avec dalle béton.

Madame le Maire explique qu'en raison de la loi littorale, il va être compliqué de construire ce genre de bâtiment en zone agricole.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- 1) Décide d'autoriser Madame le Maire à chercher une solution pour trouver un terrain qui réponde à tous les critères et qui soit autorisé pour construire un local ou transformer un local existant,
- 2) Décide de solliciter Dinan Agglomération pour connaître les possibilités en terme d'urbanisme,
- 3) Décide d'aller visiter les locaux des chasseurs des communes voisines.

PLUIH - Année 2022 - Modification n°2 - lancement de la procédure

Au vu de la longueur de la délibération, je vous conseille de la consulter sur notre site internet ou venir la consulter en mairie.

Lotissement Domaine des Vallées 3

Géomètre retenu pour la partie foncière : Jérémy Forgeoux pour la somme de 9 132 € TTC

Bureau d'études retenu pour la mission maîtrise d'œuvre : PLCE (Pascal Leffondré Conseil Etudes) de Dinan pour la somme de 47 520 € TTC

Réfection et mise en sécurité de la RD 768 Route de l'Arguenon et de la D 19 (rue Guy Homery)

André BOURGET rappelle au Conseil Municipal sa volonté de réaliser une réfection de la voirie route de l'Arguenon (RD 768 de l'entrée d'agglomération côté Plancoët au giratoire) et de la RD 19 rue Guy Homery, en intégrant les enjeux de mobilité douce, de réduction de la vitesse et d'amélioration paysagère.

Il ajoute que ces travaux seront réalisés en coordination avec le Département qui doit refaire la bande de roulement et propose différents devis de maître d'œuvre.

Madame le Maire ajoute qu'elle souhaite vivement que dans ce projet soit étudiée et résolue la problématique de la traversée des piétons sur la Départementale car de

nombreux enfants habitent à droite de la RD qu'ils doivent traverser pour aller à l'école ou dans le centre-bourg. Ils doivent pouvoir le faire avec plus de sécurité.

Après en avoir délibéré, à la majorité (17 pour et 1 abstention : Béatrice BURLLOT), le Conseil Municipal retient l'offre de la société PLCE (Pascal Leffondré Conseil Etudes) de Dinan pour la somme de 9 950 € HT pour la tranche ferme et 11 875 € HT pour la tranche conditionnelle (représentant 4,75 % d'une enveloppe de travaux estimée à 250 000 € HT).

Voirie communale

La nouvelle voie de 55 ml qui dessert les parcelles A 0131 et A 0134 au lieu-dit Le Frost est nommée « Impasse du Frost ».

Acquisition d'une pompe de relevage pour l'assainissement des vestiaires de football

Société retenue : Frans Bonhomme de Dinan pour la somme de 795,38 € TTC

Réfection du mur le long de la garderie

Société retenue : Queguiner Matériaux de St-Malo pour la somme de 1 087,81 € TTC.

Acquisition d'un meuble réfrigéré pour la cantine

Claudine LONCLE explique au Conseil Municipal que le meuble réfrigéré de la cantine est tombé en panne et que sa réparation coûterait plus de 900 € HT. Cet appareil étant vétuste, elle propose de le remplacer et présente des devis. Société retenue : IGC 22 de Ploufragan pour la somme de 2 334,94 € TTC.

Installation de stores vénitiens dans la salle du conseil

Société retenue : Actipose de Créhen pour la somme de 1 148,04 € TTC.

Ecole primaire de Pluduno : participation aux frais de fonctionnement

La commune de Pluduno demande une participation de 575 € au titre de la participation de la collectivité à la scolarisation d'une élève de Créhen à l'école primaire de Pluduno dans leur classe ULIS (Unité Localisée pour Inclusion Scolaire).

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de participer aux frais de fonctionnement étant donné que la commune de Créhen ne dispose pas de ce type de classe.

Conseil Extraordinaire du 6 septembre 2022

Présents : Marie-Christine COTIN, Claudine LONCLE, Martine JOUFFE, André BOURGET, Alain MACÉ, Anne BRISSET, Béatrice BURLLOT, Chantal DETOT, Virginie EVEN, Céline LABROSSE, Gilbert BIARD, David BOUVIER, Philippe DOS, Malo LETONTURIER et Alain RICHEUX

Excusés : Françoise LAIGO (procuration à Marie-Christine COTIN), Sylvie MENIER (procuration à Claudine LONCLE), Michel BOITTIN (procuration à David BOUVIER) et Jean-Luc CADE (procuration à Béatrice BURLLOT)

Secrétaire de séance : Virginie EVEN

Avis sur le droit de préemption urbain de la vente d'une propriété 17 ZA Bellevue

Madame le Maire explique au conseil municipal que le 26 juillet dernier, la commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner concernant la propriété cadastrée A1875, située 17 zone artisanale de Bellevue. Cette propriété comporte une maison d'habitation d'environ 100 m² plus un hangar de stockage, le tout sur un terrain de 2415 m². L'ensemble est vendu 160 000 € plus les frais.

Elle rappelle que les ateliers municipaux sont à l'étroit dans le terrain près de l'école, que la sortie des tracteurs et engins y est dangereuse et interroge le conseil municipal sur l'intérêt ou non d'acquérir cette parcelle pour y transférer l'atelier communal.

Elle ajoute qu'afin de se faire une idée plus précise de la valeur du bien, une demande de visite a été faite au vendeur mais que ce dernier l'a refusée, comme son droit l'y autorise.

Afin de ne pas retarder la vente, elle invite le conseil à se prononcer pour ou contre l'acquisition de cette propriété.

du 22 septembre 2022

Présents : Marie-Christine COTIN, Françoise LAIGO, Claudine LONCLE, André BOURGET, Alain MACÉ, Anne BRISSET, Béatrice BURLLOT, Chantal DETOT, Céline LABROSSE, Sylvie MENIER, Gilbert BIARD, Michel BOITTIN, David BOUVIER, Jean-Luc CADE et Alain RICHEUX

Excusés : Martine JOUFFE (procuration à Marie-Christine COTIN), Virginie EVEN (procuration à Gilbert BIARD), Philippe DOS (procuration à David BOUVIER) et Malo LETONTURIER (procuration à Françoise LAIGO)

Secrétaire de séance : Michel BOITTIN

Convention de gestion des eaux pluviales urbaines

Dinan Agglomération exerce, depuis le 1er janvier 2020 la compétence "eaux pluviales urbaines"

Il faut entendre « gestion des eaux pluviales urbaines » comme gestion des eaux pluviales « dans les zones urbanisées et à urbaniser », c'est-à-dire les zones couvertes par un document d'urbanisme (zones U et AU).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la prorogation de la convention de gestion de service par laquelle Dinan Agglomération et la commune conviennent de l'organisation du service public de la gestion des eaux pluviales urbaines ;

Approbation du « Contrat Départemental de Territoire 2022-2027 »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par le Département des « Contrats Départementaux de Territoire » (CDT) pour la période 2022-2027.

A l'occasion des différents temps d'échanges organisés par les Maisons du Département sur les territoires de février à avril dernier, le Département des Côtes d'Armor a rappelé sa volonté d'engager une nouvelle con-

Messieurs DOS et BOUVIER et RICHEUX ainsi que Madame BURLLOT ne souhaitent pas se prononcer sur un tel achat sans avoir d'informations plus précises sur le diagnostic énergétique ni l'état du système d'assainissement.

Monsieur MACE et Madame BURLLOT aimeraient que soit étudié plus sérieusement la possibilité de transférer l'atelier municipal au lieu-dit « La Motte » à côté du futur local de stockage des associations.

Madame Le Maire propose que si l'on renonce à ce droit de préemption la commune mette une option sur un terrain nu dans la future extension de la zone.

Après en avoir délibéré, à la majorité (6 pour, 1 contre (Sylvie MENIER) et 11 abstentions (Béatrice BURLLOT, Gilbert BIARD, Marie-Christine COTIN, Claudine LONCLE, André BOURGET, Martine JOUFFE, Alain MACE, Virginie EVEN et Michel BOITTIN, Jean-Luc CADE, Françoise LAIGO par procuration)), le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise 17 zone artisanale de Bellevue.

tractualisation territoriale pour la période 2022-2027, afin de poursuivre et renforcer la solidarité et le lien avec les communes et répondre aux besoins des costarmoricains.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes et modalités du « Contrat Départemental de Territoire pour la période 2022-2027 » et ses annexes fixant le montant de l'enveloppe plafonnée de la commune à 204 943 € HT pour la durée du contrat.

Remplacement de la cuve à fioul de l'église

Société retenue : H-Tube d'Yffiniac pour la somme de 690,84 € TTC.

Taille des haies chez les particuliers pour la fibre optique

Françoise LAIGO rappelle au Conseil Municipal la nécessité pour les particuliers de tailler les haies qui touchent les câbles téléphoniques afin de permettre le déploiement du raccordement à la fibre optique.

Elle explique que des courriers recommandés ont été envoyés aux intéressés au printemps. Certains ont répondu qu'ils effectueraient les travaux cet automne mais d'autres se montrent réfractaires et refusent les travaux.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la société Axione, délégataire des travaux, demande à chaque commune de prendre les dispositions nécessaires à la réalisation des élagages.

Elle ajoute que la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 dispose que « les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public permettant d'assurer des services fixes de communication téléphonique, telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'abattage et l'élagage sont accomplies par le propriétaire du terrain, le fermier ou leurs représentants, que la propriété soit riveraine ou non du domaine public ».

Elle propose, pour les réfractaires, de faire faire les travaux par une entreprise privée et de les refacturer aux propriétaires. Elle présente différents devis.

Monsieur RICHEUX ne comprend pas que la charge de l'élagage revienne aux propriétaires et non à l'exploitant des réseaux.

Après en avoir délibéré, à la majorité : 1 contre (Alain RICHEUX qui estime que la charge devrait revenir à l'opérateur) et 18 pour, le Conseil Municipal :

- 1) Décide d'autoriser Madame le Maire à faire procéder aux travaux d'élagage des haies qui gênent le passage de la fibre,
- 2) Décide de retenir l'offre de la société T.T.H de Monsieur DENOUAL,
- 3) Valide les tarifs de refacturation suivants :
 - * Nacelle avec élagueur et tronçonneuse...85€/h HT
 - * Tracteur avec chargeur.....78€/h HT
 - * Tracteur avec remorque pour évacuation....68€/h HT
 - * Forfait transfert chantier.....50€/chantier
 - * Broyage :90€ la remorque de 15 à 18 m³

Achat de deux buts de football à 7

Société retenue : Mavasa Breizh de Taden pour la somme de 2 884,13 € TTC.

Liaisons douces La Jannais

André BOURGET explique que certains véhicules continuent à rouler trop vite et comme la chaussée a été rétrécie, ils ont du mal à se croiser.

La commission voirie propose de mettre la route de La Jannais et la route de la Ville Beuve en sens unique sauf pour les riverains.

Jean-Luc CADE ne partage pas l'idée d'interdire la descente de la route de la Ville Beuve car cela obligerait les habitants de la Croix Janet et des villages alentours à un grand détour. Il souhaite également que les mesures prises ne soient pas figées dans le temps.

Après en avoir délibéré, à la majorité (17 pour et 1 abstention : Céline LABROSSE), le Conseil Municipal :

- 1) Décide d'interdire la descente de la VC n°5 dite de La Jannais, entre La Jannais et La Planche, sauf pour les riverains en matérialisant par des panneaux d'interdiction « sauf riverains » au carrefour de la

VC n°5 avec la RD62 et au carrefour du lieu-dit Les Sioches,

- 2) Décide d'enrober l'espace terre/pierre qui se creuse lorsque les voitures se garent pour se croiser au niveau du virage,
- 3) Décide que ces mesures feront l'objet d'une évaluation dans le temps et seront modifiables si nécessaire.

Ouverture d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision, prise lors de la séance du 19 mai dernier, d'ouvrir à Créhen un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) dans les locaux de la garderie les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Elle rappelle que Dinan Agglomération avait pour projet de renvoyer aux communes la gestion de ses ALSH. Finalement, le 23 mai, le Conseil Communautaire n'a pas voté en ce sens et la gestion des ALSH d'intérêt communautaire à savoir pour notre secteur : l'ALSH de Corseul et celui de Plélan-Le-Petit ainsi que le centre de Créhen (mais uniquement pour le mois d'août) sont restés d'intérêt communautaire.

Elle ajoute que le contrôle de légalité de la Sous-Préfecture a relevé une anomalie dans la décision prise à Créhen car nous ne pouvons pas ouvrir un centre en août sur la commune si Dinan Agglomération a gardé l'intérêt communautaire de cette période.

A l'unanimité, le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de négocier avec Dinan Agglomération pour que l'organisation du centre sur le mois d'août soit confiée à Créhen en contrepartie d'une participation financière afin de faciliter l'organisation du service pour les parents.

Repas ALSH octobre et décembre

Madame le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de se faire livrer des repas en liaison chaude pour l'ALSH lors des vacances de Madame JAGUEUX.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre du CCAS de Plancoët pour la somme de 5 € par repas plus 10 € de forfait.

ALSH : recrutement de vacataires lors des vacances scolaires ou de besoins ponctuels les mercredis

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à recruter deux vacataires du 1er octobre 2022 au 31 août 2023 et de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 13,56 €.

Repas des personnes âgées 2022

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée du souhait du Centre Communal d'Action Sociale de Créhen d'inviter comme chaque année toutes les personnes âgées de 70 ans et plus, ainsi que leurs conjoints, à un repas et d'attribuer un colis aux personnes de plus de 80 ans qui, pour des raisons de maladie ou d'infirmité,

ne pourront participer à ce repas. Elle précise que les résidents des deux maisons de retraite, du foyer de vie et les religieuses de la congrégation, qui sont inscrits sur les listes électorales se verront attribuer un colis.

CCAS. Le repas préparé par le restaurant Le Chêne au Loup de Plédéliac sera servi dans la salle polyvalente par les conseillers municipaux et les membres de la commission.

Elle ajoute que, pour que le repas ne finisse pas trop tard, l'apéritif de la commémoration du 11 novembre sera servi dans le hall du complexe Louis Hamon en même temps que celui des participants au repas du

Elle présente le devis d'un animateur « surprise » qui s'élève au maximum à 1200,00€. Accord du Conseil Municipal.

ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

Depuis septembre, la commune a ouvert un ALSH dans les locaux de la garderie les mercredis et pendant les vacances scolaires. Les enfants de 3 à 11 ans y sont accueillis par les animateurs (cf page de couverture) de 7h à 19h.



Attention, le centre est limité aux 50 premiers inscrits ; il reste quelques places pour la deuxième semaine des vacances de la Toussaint. Pour les vacances de Noël, le tableau d'inscriptions sera envoyé prochainement par mail aux familles déjà inscrites ; pour les nouveaux enfants, les dossiers d'inscriptions sont à retirer en mairie ou bien sur notre site internet www.crehen.fr.

NB : le centre sera fermé le lundi 2 janvier 2023

DINAN
AGGLOMÉRATION

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat

(cela ne concerne pas l'ajout de terrain constructible)

L'enquête publique se déroulera pendant 32 jours, du **vendredi 14 octobre 2022, 9h00, au lundi 14 novembre 2022, 17h30.**

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné Mme Marie-Jacqueline MARCHAND, en qualité de Commissaire Enquêtrice.

Les objectifs poursuivis par le projet de modification du PLUiH sont les suivants :

- Ajustement du règlement littéral pour tenir compte de sa mise en œuvre
- Revitalisation des centralités historiques et maîtrise de l'aménagement de sites stratégiques par la création d'Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Maîtrise du développement commercial périphérique et réduction de la consommation foncière
- Modification en lien avec un projet dont cinq ouvertures à l'urbanisation
- Complément de l'inventaire des bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Modification des emplacements réservés
- Correction d'erreurs matérielles et modifications mineures des pièces du PLUiH

Les pièces du dossier soumis à l'enquête publique sont accessibles au public sur le site internet de Dinan Agglomération, rubrique « modification du PLUiH », sur le site internet du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4234>, en version papier et sur un poste informatique dans les 3 lieux d'enquête aux jours d'ouverture : Dinan Agglomération, mairie de Caulnes et maison intercommunale de Matignon.

La commissaire enquêtrice recevra le public lors de quatre permanences :

- ✓ Le vendredi 14 octobre de 9h à 12h au siège de Dinan Agglomération
- ✓ Le vendredi 28 octobre de 14h à 17h à la Maison Intercommunale de Matignon
- ✓ Le mercredi 9 novembre de 14h à 17h30 à la mairie de Caulnes
- ✓ Le lundi 14 novembre de 14h à 17h30 au siège de Dinan Agglomération

N° DP / PD et PC	Adresse du projet	Nature
DP 022 049 22 C0040	12 La Ville Beuve	Extension d'une annexe à l'habitation
DP 022 049 22 C0041	12 Rue du Vieux-Château	Véranda, modifications d'ouverture et clôture
DP 022 049 22 C0042	La Ville Es Goutté	Modification et agrandissement d'ouvertures
DP 022 049 22 C0043	17 Rue de la Croix Jolivet	Pose de panneaux photovoltaïques
DP 022 049 22 C0044	5 Rue du Marronnier	Clôture et muret
DP 022 049 22 C0045	12 Rue des Goélands	Garage
DP 022 049 22 C0046	16 Rue Eric Tabarly	Véranda
DP 022 049 22 C0047	45 Rue de la Fontaine	Clôture
DP 022 049 22 C0048	3 Rue de la Fontaine	Changement de menuiseries - modification et création d'ouvertures
DP 022 049 22 C0049	2 Rue des Goélands	Clôture et portail
DP 022 049 22 C0050	2 Bis Rue du Montafilan	Pose de panneaux photovoltaïques
DP 022 049 22 C0051	17 Rue Laënnec	Changement de menuiseries et porte de garage - restauration des volets, garde-corps et main courante - ravalement de façades
DP 022 049 22 C0052	8 Rue Laënnec	Amélioration d'une véranda
DP 022 049 22 C0053	25 Rue Chateaubriand	Clôture
DP 022 049 22 C0054	5 Rue du Marronnier	Abri de jardin
DP 022 049 22 C0055	18 Route de l'Arguenon	Modification d'ouvertures
DP 022 049 22 C0056	18 Route de l'Arguenon	Transformation d'un garage en pièce à vivre
DP 022 049 22 C0057	22 Rue de Taillefer	Changement des menuiseries et clôture
DP 022 049 22 C0058	7 Rue du Marronnier	Clôture
PD 022 049 21 C0017	La Commodité	Suppression partie habitable par garage vélos
PC 022 049 22 C0002	25 Le Frost	Véranda en extension de l'habitation
PC 022 049 22 C0011	23 Rue de la Fontaine	Préau
PC 022 049 22 C0013	Allée du Blé Noir	Construction de 2 pavillons R+1 et garages

Etat civil

2022 (suite)

Naissances

- Délia BEAUNE** (Saint-Malo),
15 juillet - 12 Rue du Montafilan
- Rose LARKAN** (Saint-Malo)
25 juillet 20 - La Ville Tideu
- Lyvia PICARD** (Saint-Brieuc),
28 juillet - 21 Le Frost
- Lëa GARNIER** (Saint-Brieuc)
23 août - 5 La Croix Gourieux
- Sublime VAN BALKOM** (Pontoise)
2 septembre - Hôtel Hochet
- Noé DURAND** (Saint-Malo)
18 septembre - La Touche à la Vache

Mariages

- Guy BEVAN et Antoinette BERNARD de COURVILLE**,
le 4 août
Paris (75) et 10 La Pichardais
- David SAVARY et Nadia CORRADO**,
le 6 août
Impasse de la Fontaine
- Patrick STICKLES et Gabrielle DI BUONO**,
le 10 août
Etat-Unis et Les Ruettes
- Cédric FRIEDMAN et Laëtitia BARON**,
le 20 août
13 Rue Eric Tabarly

Baptême Républicain

- Léandre MACÉ**,
le 24 septembre
Plessis-Robinson (92) et 1 Allée des Sternes

Arlette et Bernard UZEL ont fêté leurs noces d'or

Françoise LAIGO, Adjointe au Maire, a reçu Arlette et Bernard UZEL à la mairie le samedi 13 août.

En présence de leur famille et de leurs amis, elle a retracé leur parcours.



Décès

Genèveviève BLANCHET , 85 ans, Saint-Joseph	29 juin
Denise VINÇOT , 88 ans, Saint-Joseph	8 juillet
Josiane JUSTIN , 78 ans, Gibraine	15 juillet
Claudine ENJALVIN , 98 ans, Gibraine	16 juillet
Aliette RAYMOND , 88 ans, Gibraine	25 juillet
Lucienne BIDAN , 95 ans, Gibraine	31 juillet
Jacqueline DORIZON , 91 ans, 17 Rue du Moulin de Talva	9 août
Anne LE GRUIEC , 90 ans, Saint-Joseph	15 août
Angèle GUIHO , 91 ans, Saint-Joseph	23 août
Stéphane BROUDIC , 52 ans, 1 Rue du Stade	24 août
Allan JACOB , 28 ans, 46 Rue de la Touche	23 août
Marie DELAMAIRE , 70 ans, Gibraine	31 août
César FRANGI STEFANETTI , 77 ans, 42 Rue de la Touche	7 septembre
Marie SERRANDOUR , 88 ans, Gibraine	9 septembre
Nicole LETACONNOUX , 60 ans, 5 Impasse des Hortensias	14 septembre
Gilbert PONNELAIS , 69 ans, 1 La Brunais	18 septembre
Alexandre PIEL , 90 ans, Gibraine	5 octobre

Inhumations à Créhen : **Jean-Louis AMELOT**, décédé le 7 août à Dinan

Victor DAULY, décédé le 29 septembre à Dinan



Communication

Etude urbaine

Le 4 octobre dernier, les créhennais étaient invités à la présentation du compte rendu de l'étude urbaine réalisée par les agences Origami, Mana, PLCE et Gwénola Gicquel, architecte entre juin 2021 et septembre 2022.

Cette étude vise à définir une stratégie de développement de Créhen et une redynamisation de son centre-bourg à moyen et long terme. Cette stratégie doit permettre à la commune de prendre des décisions importantes quant à son avenir et de définir un plan d'action cohérent. Pour enrichir la réflexion, des échanges avec les habitants ont eu lieu dans le cadre de la démarche de concertation.

A travers 4 panneaux d'affichage, les personnes présentes ont pu découvrir les orientations proposées sous forme de scénarios :

Scénario 1 : Développer l'armature paysagère

La commune dispose d'une trame verte et bleue exceptionnelle qu'il conviendrait de valoriser pour en assurer la continuité (chemins de promenade, accès à l'Argue-non via des pontons flottants pour les canoës...)

Scénario 2 : Proposer une offre de logements diversifiés pour tous

Créhen doit faire face à une demande de plus en plus importante de logements tout en faisant preuve de sobriété foncière. Pour consommer moins de terres agricoles, il faudra proposer des parcelles plus petites, combler les dents creuses et valoriser les friches urbaines. La construction ou la rénovation de logements doit participer à la revitalisation et la redynamisation des centres-bourgs. Trois secteurs ont été identifiés et

ciblés en orientation d'aménagement et de programmation (OAP) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUiH).

Scénario 3 : Des commerces et des services en centre-bourg

La présence de commerces et de services en centres-bourgs est à conforter et à développer. La création d'une maison de santé pluridisciplinaire sur la parcelle communale, en proue des rues de La Fontaine et du Sacré Cœur, répond à ces enjeux.

Le projet prévoit, dans un premier temps, la démolition d'une ancienne étable et la reconstruction du local de stockage rue de La Motte. Le projet de maison de santé est envisagé avec du logement aux étages nécessaire pour donner plus d'urbanité au centre-bourg et répondre aux besoins de logements.

La boulangerie constitue avec le bar et le snack un atout pour redynamiser le centre-bourg. La stratégie développée consiste à ouvrir une façade de la boulangerie sur la place de l'Eglise (en y intégrant une partie du bâtiment communal) et la création de nouveaux logements dans le bâtiment existant aujourd'hui en désuétude.

Scénario 4 : Faciliter le franchissement de la RD768 et dessiner de vraies entrées de ville

La stratégie vise à créer des séquences paysagères, des dispositifs de limitation de vitesse, et redonner une vraie place aux modes doux (vélo, piétons),



Les 4 affiches présentant de manière synthétique les scénarios envisagés sont consultables en mairie jusqu'au 30 novembre 2022



Le cimetière (*Françoise LAIGO*)

Rappel de bonnes pratiques

A quelques jours de la Toussaint, le cimetière se refait une beauté entre les particuliers qui nettoient et fleurissent les tombes et les employés municipaux.

Un élément a changé depuis juillet 2022 : c'est l'interdiction des produits phyto et autres herbicides pour l'entretien du cimetière et des sépultures. **L'entretien des pierres tombales doit se faire impérativement** sans eau de javel, herbicide ou vinaigre car les eaux de lessivage ne sont pas collectées pour être retraitées.

ICI commence la mer.

Il s'agit d'ailleurs de techniques trop agressives pour une conservation durable des sépultures. Fini le grand nettoyage corrosif à l'ancienne. On privilégiera des entretiens doux et réguliers avec une brosse souple, du bicarbonate de soude, du savon noir ou encore de la poudre de pierre ponce.

Le mur séparant l'ancien cimetière du nouveau présente des déformations qui nécessitent de le consolider au moyen de plusieurs étais.

Ceci occasionnera un désagrément visuel pendant plusieurs semaines y compris la période de la Toussaint, avant que des travaux de réfection soient entrepris.

Merci de votre compréhension.

Outre l'huile de coude, voici quelques méthodes simples à appliquer:

Pour la pierre, on peut utiliser la pierre d'argile (disponible en droguerie ou encore l'argile fine ou poudre de craie). Il suffit de diluer le produit dans l'eau froide, de frotter avec une brosse et de rincer à l'eau claire. Pour la pierre, le sable donne de bons résultats : mouiller la pierre avec de l'eau, épandre du sable, brosser la pierre puis rincer à l'eau claire. Les cristaux de soude sont plus connus. Il faut les mélanger dans de l'eau bien chaude et frotter avec la brosse. Le savon noir, lui, n'est recommandé que pour les pierres lustrées : appliquer le savon avec une brosse souple, rincer à l'eau claire et lustrer avec un chiffon.

Pour le marbre : le savon noir dilué dans l'eau est suffisant pour nettoyer une dalle en marbre.

Pour le granit : un nettoyage à l'aide d'une éponge et de l'eau est suffisant.



Renouvellement des concessions

La commune procède actuellement aux demandes de renouvellement des concessions pour les sépultures dans le cimetière.

Afin de prévenir les concessionnaires que leur contrat est arrivé à échéance, des panneaux seront apposés devant les tombes.

Pour les familles concernées, merci de vous rendre en mairie au plus vite, munis de votre pancarte, afin de nous dire votre intention ou non de renouveler la concession.

Pour information, les tarifs des concessions sont les suivants :

✓ Fosses et caveaux

- 15 ans : 50 € (2m²) ou 70 € (4 m²)
- 30 ans : 90 € (2 m²) ou 120 € (4 m²)

✓ Colombarium

- 10 ans : 300 € / case
- 20 ans : 600 € / case
- 30 ans : 900 € / case

✓ Cavurnes

- 10 ans : 100 € / case
- 20 ans : 200 € / case
- 30 ans : 300 € / case

✓ Jardin du souvenir

Aucune taxe de dispersion

NB : Si vous ne souhaitez pas renouveler votre concession, dans un délai de 2 ans après l'échéance, la sépulture sera reprise par la commune et les restes du défunt seront conservés dans un reliquaire placé dans l'ossuaire communal.

Travaux Toussaint 2022

Afin de nettoyer le cimetière avant la Toussaint, les gros travaux faits par les pompes funèbres devront être achevés pour le 28 octobre au soir.

Déchets et espaces verts : informations et échanges



Une cinquantaine de personnes étaient réunies ce vendredi 7 octobre autour de trois experts en la matière :

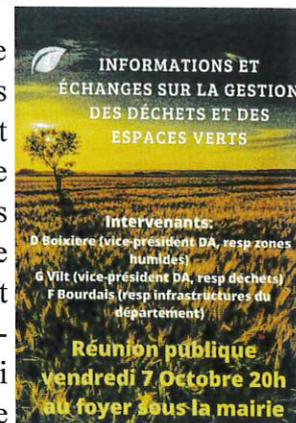
- David BOIXIERE, Maire de Pleudihen et Vice-Président à Dinan Agglomération en charge des zones humides,
- Gérard VILT, adjoint à St Cast et Vice-Président à Dinan Agglomération en charge des déchets,
- Franck BOURDAIS, responsable des infrastructures au Département.

Mr BOIXIERE a évoqué le changement de pratiques dans les communes qui doivent aujourd'hui prendre en compte les contraintes environnementales dans l'entretien des espaces verts. Il a rappelé qu'il nous est demandé de préserver nos ressources en eau et en air. Si « bitumer, éclairer et désherber » étaient les règles par le passé, aujourd'hui c'est une obligation de mettre l'écologie et l'économie dans nos façons de faire pour préserver l'avenir de nos enfants.

Mr VILT a rappelé la nécessité de trier et réduire les déchets. Il a mis en évidence la quantité et le coût qui ne cessaient d'augmenter. Le tri des déchets alimentaires (biodéchets) et une organisation de la collecte sont à optimiser. Il faut faire adopter aux usagers la pratique « du mieux trier, du réemploi et du recyclage » avec l'objectif de réduire. Pour maîtriser la hausse des coûts, une facturation incitative en fonction de la quantité de déchets est à l'étude. Les dépôts sauvages seront également sous grande surveillance.

Mr BOURDAIS nous a présenté le schéma directeur des routes départementales : « le débroussaillage et le fauchage ne sont plus systématiques et quand ils sont faits, ils le sont dans le respect de la biodiversité. Aujourd'hui c'est la pratique du fauchage tardif qui est nécessaire pour éviter à la nature de se dérégler. Par le passé, nos aînés connaissaient la nature et faisaient les choses en temps et saisons. Par contre si des coupes et des tailles doivent être faites pour la sécurité dans les carrefours, les sorties de routes et les virages pas de problème c'est fait régulièrement.

Marie-Christine COTIN.



Le 11 novembre prochain après la commémoration et comme chaque année, c'est le repas des aînés. Les personnes concernées, vont recevoir une invitation et un coupon réponse sera a déposé à la mairie dans une urne prévue à cet effet.

Les personnes qui rentrent dans les critères des plus de 70 ans et qui n'auraient pas reçu d'invitation, peuvent venir en mairie le signaler. Notre base de données ce sont les inscriptions sur la liste électorale.

Donc n'hésitez pas à venir nous signifier un oubli.

Les personnes qui sont accueillies en structures : EHPAD, Foyer ou hospitalisées recevront un « coffret douceur ».

Marie-Christine COTIN.

Nouveau loisir à Créhen

Une nouvelle activité a vu le jour cet été :

LA PETANQUE

Quelques boulistes passionnés se retrouvent déjà le vendredi à 15h, à côté des jeux pour enfants et du stade de foot, pour passer un agréable moment sur les 6 terrains mis à leur disposition

Alain MACÉ.



La semaine de la mobilité

Dans le cadre de la semaine de la mobilité, Dinan Agglomération a proposé aux agents et aux élus des 64 communes du territoire un challenge "au boulot j'y vais autrement" le mardi 20 septembre.

Ce challenge avait pour objectif de générer des changements de comportement de mobilité pour se rendre au travail.



Onze agents et quatre élus de Créhen ont participé à la démarche.

Le résultat de ce challenge a été annoncé le 27 septembre à Dinan Agglomération : la commune de Créhen est montée sur la plus haute marche, aux côtés de Quévert et Lanvallay, et a remporté un vélo électrique.

Bravo aux participants !



PanneauPocket

Actuellement il y a **496** smartphones ou tablettes qui possèdent **Créhen** dans leurs favoris.

A titre indicatif seulement, cela représente l'équivalent de **67 %** des foyers de la commune.

Total sur la période du 5/9/22 au 5/10/22 : **5289** lectures.

Vous n'avez peut-être pas encore téléchargé l'application « PanneauPocket », alors n'hésitez pas et accédez à une information en instantané, vous serez averti dès qu'une nouvelle information est diffusée.

SIMPLE ET GRATUIT
Pas de compte à créer = 100% anonyme !

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur AppStore, PlayStore ou AppGallery

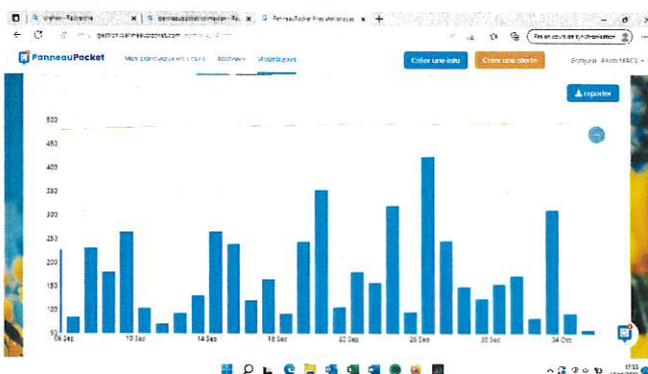
- 1
- 2

Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket sur votre ordinateur en ouvrant une page internet puis en tapant app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !



Alain MACÉ

Nouvelle machine au service technique entretien



Après quelques mois d'attente, c'est le jeudi 25 août que Catherine a pu prendre en main son petit « joujou », une autolaveuse autoportée de marque Numatic.

En choisissant ce modèle, nous avons voulu amener un confort et un gain de temps à l'agent, réaliser des économies tant en énergie, eau et produits d'entretien.

Elle a une autonomie de 3h, largeur de travail de 550 mm et une capacité de 80 l.

L'ancienne autolaveuse a été gardée pour le sol du foyer jusqu'à son épuisement car celle-ci n'est plus réparable.

Claudine LONCLE.

CCAS : Service minibus et après-midis récréatifs

Le mois de septembre c'est le mois de la rentrée... pour le service minibus ce fut le mardi 13 septembre.

Nous avons repris les activités 2 mardis par mois. Ci-dessous le planning afin que vous puissiez prévoir votre journée et vos rendez-vous.

C'est avec plaisir que nous avons pu voir que ce service est utile et apprécié par les personnes seules et à mobilité réduite de la commune pour aller faire leurs courses sur Plancoët.

Nous avons accueilli de nouvelles personnes tant pour les courses que pour les après- midis récréatifs. Bienvenue à elles.

Si vous hésitez encore, appeler la mairie au 02.96.84.13.12 ou 06.72.36.14.94 et aussi pour imprévu lors des rendez-vous minibus.

Claudine LONCLE.

Programme des activités 2022-2023

Mardi 18 octobre 2022	Courses + balade
Mardi 8 novembre 2022	Courses + jeux
Mardi 22 novembre 2022	Courses + balade
Mardi 6 décembre 2022	Courses + jeux
Jeudi 15 décembre 2022	Courses + balade + illuminations de Dinan
Mardi 10 janvier 2023	Courses + jeux



↳ Après-midis jeux



↳ Balade à St-Briac devant le château de Nessay



↳ Courses à Hyper U

Bibliothèque

Rappel des nouveaux horaires

Mardi : 9h00 - 11h00

Mercredi : 14h00 - 17h30

Jeudi : 10h30 - 12h30

Samedi : 10h30 - 12h30

Fermeture de la bibliothèque
le lundi et vendredi

Inscriptions ateliers

N'hésitez pas à vous inscrire
auprès de Laura lors des
permanences de la bibliothèque



Bibliothèque de CREHEN

Atelier Scrapbooking "NOEL"

Mercredi 7 Décembre

de 14h00 à 17h30

7 inscriptions
maximum

5€

Réalisation d'un Photophore



Atelier Macramé



5 PERSONNES MAXI

5€

Pendentif chouette

14h00-17h30

Mercredi 2 novembre

- ↳ Explications du fonctionnement de la grainothèque à l'occasion du week-end « fleurs en fête » le samedi 1er octobre.



Petits
Boulots
contre
Argent
de poche

Le dispositif argent de poche qui donne la possibilité aux adolescents créhennais de 16-17 ans d'effectuer de petits travaux dans notre collectivité est toujours

d'actualité.

Les jeunes intéressés (garçons et filles) peuvent se renseigner et retirer leur bulletin d'inscription à la mairie et réserver la période de vacances scolaires qui les intéresse et qui reste disponible. Ils peuvent aussi le télécharger sur notre site internet www.crehen.fr, rubrique « infos pratiques » et « démarches administratives ».

En contrepartie, ils recevront une petite indemnisation (15 € par jour pour 3 heures de travail). Chaque jeune peut cumuler jusqu'à 5 missions par an dont 3 par période de vacances scolaires (Pâques, juillet, août et la Toussaint).

Les missions peuvent être diverses en fonction de la période et des besoins (désherbage au cimetière, petits travaux d'entretien, nettoyage de véhicules et de mobilier urbain, classement et rangement divers à la mairie ou à la bibliothèque).

Marie-Christine COTIN

Fête des voisins

Les voisins du frost et du placis se sont retrouvés au plan d'eau le dimanche 21 août pour une journée conviviale.

Après une interruption de 2 ans due aux restrictions sanitaires, c'était l'occasion de rattraper le temps perdu et de faire connaissance avec de nouveaux arrivants qui n'ont pas hésité à se joindre à la fête.

Bernard GUIHOT.



La pompe de La Conterie refait peau neuve



Grâce à Jeannine BESNARD, 87 ans et habitante de La Conterie, la pompe se refait une beauté. Merci beaucoup à Jeannine.

Les médaillés du Travail

↳ *Médaille d'honneur du travail ARGENT (20 ans)*

- Madame BOISRIPAUX DE BRAGELONGNE Sabrina - assistante de vente à Carrefour
- Monsieur DALIGOT Fabrice - hydraulicien à Safran Landing Systems Services (Dinard)
- Madame FREIRE Céline - gestionnaire paie à Sabéna Technics DNR

↳ *Médaille d'honneur du travail VERMEIL (30 ans)*

- Monsieur BALUHET Patrick - chef d'agence BPE à Docks Matériaux de l'Ouest



↳ *Médaille d'honneur du travail OR (35 ans)*

- Madame JOSSE Yvonne - assistante de direction à Timac Agro

↳ *Médaille d'honneur du travail GRAND OR (40 ans)*

- Madame BOURSEUL Marie-Christine - gestionnaire restauration à la Laiterie Nouvelle de l'Arguenon

Remise du prix du fleurissement 2022 : une belle rencontre

Le vendredi 23 septembre, la remise des prix du fleurissement a eu lieu à l'étang communal.

Une grande partie des lauréats se sont retrouvés et ont échangé avec le jury qui était passé sur leur propriété le mercredi 29 Juin afin d'évaluer leur fleurissement selon des critères bien définis. Le fleurissement est un élément essentiel du dynamisme d'une commune.

Cela flatte les yeux, donne du baume au cœur et cela fait partie de notre quotidien. Merci à tous de votre

participation.

Les premiers prix, selon les catégories, ont reçu un bon d'achat de 20€ à la jardinerie du Littoral, les deuxièmes et troisièmes prix un bon d'achat de 10€ en carte cadeau Point Vert.

Cette année le jury était composé de Mme Marie-Annick Rigault de Bourseul, M. Gilles Bourdais de St-Cast et M. Claude Moreau de Plancoët.

Françoise LAIGO.



Palmarès des maisons fleuries

Cat.1 : Maisons avec jardin visible de la rue < 1000 m²

- 1er prix M. et Mme MARTIN Gérard
- 2ème prix M. et Mme LEFEUVRE Michel
- 3ème prix Mme DAVID Joëlle

Cat.2 : Parcs et grands jardins > 1000 m²

- 1er prix M. et Mme THEBAULT Adrien
- 2ème prix M. et Mme MAILLARD
- 3ème prix M. et Mme CLOGENSON Jack

Cat.3 : Façades fleuries seules

- 1er prix M. et Mme LECORGUILLE Jean-Marie
- 2ème prix Mme LECORVAISIER Louissette
- 3ème prix M. et Mme CADE Gérard

Cat.4 : Hôtels restaurants

- 1er prix Restaurant Au Gré du Vent
- 2ème prix Salon de thé Ar Gwenn

Cat.5 : Foyers et autres établissements

Prix d'encouragement : Foyer Centre de Quatre Vaulx

Cat.6 : Rocailles, jardins « zen »

- 1er prix M. et Mme BEAUREPAIRE Philippe
- 2ème prix M. et Mme RAULT Dominique
- 3ème prix M. et Mme KERRIEN Roger

Cat.7 : Hébergements touristiques saisonniers

- 1er prix Mme BERTIN Rachel
- 2ème prix M. et Mme LEROUX Jacques

Cat.8 : Potagers fleuris

- 1er prix M. et Mme RAGOT Mario
- 2ème prix M. et Mme LONCLE Christian
- 3ème prix M. et Mme SAMSON Daniel

Prix d'excellence à : M. et Mme AILLET Jean-Claude, M. et Mme SANTOT Dominique et M. et Mme LADOUCE Philippe

Samedi 10 septembre dernier s'est déroulée sous le soleil la journée citoyenne annuelle.

Une centaine de participants ont œuvré dans les douze ateliers organisés.

Quelques changements : Lucien Mazé, notre tailleur de pierre, s'est occupé de faire des réfections à la croix à côté de la pharmacie, l'association des hockeyeurs a peint les contremarches des estrades de la salle de sports et la gendarmerie était également présente pour sensibiliser la population aux arnaques.

Je tiens à remercier toutes ces personnes qui se sont investies pour mettre en place ces douze activités. Un remerciement tout particulier à Romain BLAIS,

pompiers à Plancoët qui a animé un atelier « comment réagir dans certains cas d'urgences vitales : hémorragie, problème de respiration... ».

Un clin d'œil à l'association de pêche qui n'a pas pu être présente ce jour-là mais qui est intervenue le 24 septembre dernier.

Vous pouvez retrouver dans ce bulletin les photos de cette journée citoyenne et les réalisations menées à bien par les différentes équipes.

Le 29 novembre prochain à 20h au foyer sous la mairie, nous vous proposerons de venir découvrir le film et les photos réalisés lors de cette journée.

Marie-Christine COTIN.

Congrégation Divine Providence : 200 ans

« Qu'y a-t-il derrière ces grands murs cernant une vaste propriété ? » Beaucoup de questions se posent à vous les habitants récents de Créhen.

Que signifiait ce grand rassemblement le mois dernier ?

Tout simplement nous fêtons les 200 ans d'existence de notre Congrégation. Oui, un certain 20 octobre 1822, le curé de la Paroisse, Guy Homery inaugurerait les locaux construits pour accueillir les petites filles pauvres. Il s'était entouré de femmes du pays désireuses de s'engager dans la vie religieuse et de l'aider dans son entreprise.

Époque difficile marquée par les conséquences de la Révolution, du régime de la Terreur. Guy Homery n'avait pas fait de grandes études mais il a su veiller à l'éducation intégrale de ces enfants : leur apprendre un métier et leur enseigner le catéchisme. C'étaient disaient-ils les mères de demain, il fallait les former.

Au fil des ans des jeunes filles se sont engagées. L'œuvre de Guy Homery a essaimé en Bretagne principalement ; puis en Belgique et aux Pays Bas quand le droit d'enseigner fut retiré aux religieuses.

A l'appel de l'Église, en 1951, cinq religieuses s'envolent pour le Congo Belge devenu plus tard la République démocratique du Congo. La graine est semée. C'était la bonne terre dont parle l'évangile. Des jeunes s'engagent à leur tour sur les pas de Guy Homery.

Mai 68 : de nouvelles formes de pauvreté apparaissent. Des sœurs entendent l'appel à rejoindre les populations défavorisées des banlieues. En partageant leur condition de vie elles s'efforcent d'annoncer l'évangile et se faire « tout à tous ».

Au mois de juillet s'est tenu le chapitre général de la Congrégation : temps fort où l'on relit le passé, où l'on écoute les appels de l'Église et du monde, où l'on prépare l'avenir. Un temps aussi où après un long discernement, on « change de gouvernement » qui sera chargé ensuite de la mise en œuvre des décisions prises durant ce chapitre.

Sr Charlotte MATENDO a été élue comme Supérieure générale. Elle sera secondée dans sa tâche par deux Françaises et deux Congolaises (photo ci-dessous).

Sœur Jeannette DUFIEF.



L'EHPAD Saint-Joseph de Créhen fait peau neuve

Le projet n'est pas nouveau mais la Covid 19 a stoppé ce grand chantier qui devait être lancé en 2020.

Les efforts ont enfin payé et les travaux vont débuter en ce mois de septembre 2022. Fort de son histoire, ce beau bâtiment s'élevant dans la campagne créhen-naise montre cependant en son intérieur quelques signes de fatigue et d'usure. Le groupe Acis-France soucieux du bien être et de la qualité de vie des résidents, des familles et de son personnel a eu la volonté d'investir dans la rénovation de la maison Saint JOSEPH. Aidé de différentes subventions notamment celle du département appuyée par Mme COTIN, notre Maire actuel, ce beau projet peut enfin voir le jour. Il sera divisé en plusieurs phases et étalé sur environ quatre ans.

Une réorganisation complète du rez-de-chaussée est prévue avec installation du restaurant donnant sur une terrasse face au grand jardin de la maison. Une salle d'animation ainsi qu'un salon bibliothèque permettront des moments d'échange et de convivialité.

Chose importante pour les résidents, la gestion de leur linge se fera désormais au sein de la maison et ils auront la possibilité d'avoir une relation directe avec les lingères.

Au cours des phases suivantes, une salle de kinésithérapie, une salle de bain détente et une salle Snoezelen verront le jour. Pour accompagner au mieux les résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée, un pôle d'activité et de soin (PASA) va être créé afin de maintenir les capacités restantes des résidents accueillis le plus longtemps possible. N'oublions pas le côté estime de soi avec l'ouverture d'un salon coiffure au sein même de l'établissement.

Je profite de ce petit mot et de cette rentrée afin de vous mobiliser, vous habitants de CREHEN. En effet, les résidents accueillis sont de plus en plus dépendants, le temps de transfert ne cesse de s'allonger au détriment des moments de temps relationnel et d'animation. Rien n'est plus important que le lien social pour exister. Si vous avez un peu de temps à partager avec eux en tant que bénévoles, des idées pour éclairer leurs journées, une volonté de vous associer à des projets : n'hésitez pas à vous rapprocher de l'EHPAD et de ses animatrices.

Merci pour nos Anciens.



PARKING

VUE ARRIERE DU
BÂTIMENT :

Avec extension pour
accueillir le restaurant et
sa terrasse

PASA



Enlèvement des encombrants

le Mercredi 9 Novembre 2022

Les habitants devront se faire connaître à la mairie avant le 4 novembre.

Les ferrailles et « encombrants » devront être déposés la veille devant les propriétés. Ce service est réservé aux personnes n'ayant aucun moyen de déplacement.

Ne seront pas ramassés : les gravats, les matériaux de démolition, les déchets de pelouse, les tailles de haie et les branchages qui doivent être déposés à la déchèterie de Plancoët ou de La Landec.

Rencontres avec ...

(Articles écrits par Alain MACÉ)



Steven Fouré habite St-Lormel, marié, deux enfants.

Nouveau paysagiste sur notre commune, il a débuté sa carrière chez Briend à Lancieux et ensuite a travaillé pour diverses entreprises dans le secteur de Créhen pour terminer chez Nature-Design-Concept à Languenan.

Son activité est basée sur la création de jardins uniquement, sans tailles, tontes, entretiens.

Il intervient aussi dans la création de terrasses bois, carports et maçonnerie de jardins.

Steven s'est installé dans la zone artisanale de Bellevue en lieu et place des frères Daniel.

Sa clientèle se fait par relation et bouche à oreille et s'étend de Pléneuf à Dinard et Dinan.

Contact : Steven.foure@gmail.com





« **Mon petit couvreur** », **Yann Anger**, nouvel artisan arrivé sur la commune en Aout dernier.

Originaire de St-Médard sur Ille près de Rennes.

Après une licence en espagnol, Yann a préparé un CAP en apprentissage de couvreur, avec mention zinc et un Brevet Professionnel sur 2 ans.

Il a travaillé dans plusieurs entreprises de la région Rennaise soit en apprentissage, soit en tant que salarié.

Il exerce depuis 15 ans et s'est installé à « La Derrais » à Créhen où il a son atelier. Pour l'instant il travaille seul et intégrera rapidement un salarié dès que son

activité le permettra.

En plus des travaux décrits sur la carte de visite, il fait les ramonages.



Son rayon d'action va d'Erquy à Cancale, la Côte d'Emeraude.

Une nouvelle coiffeuse s'installe à Créhen.



Lalaina Leforestier, mariée, un garçon, a repris le salon de coiffure ZA de Bellevue.

Après avoir exercé pendant 20 ans dans diverses régions (St-Brieuc, Nantes, Rennes) et pour terminer Languédias pendant 3 années où elle demeure, Lalaina a déposé ses ciseaux et ses peignes à Créhen.

Outre la coiffure mixte, maquillage et coiffure événementielle vous sont proposés.

Pour être toujours au plus près des tendances, elle suit de nombreuses formations.

Elle participe par des dons à diverses manifestations.

Après une remise à niveau du salon, l'ouverture s'est faite le 11 Octobre.

Les horaires sont :

Mardi et mercredi : 9h/18h, jeudi : 9h/18h30, vendredi 9h/19h30 et samedi 8h/15h.

Le salon est aussi ouvert entre 12h et 14h00, avec ou sans rdv, et rdv possible sur planity (site internet).

Vous serez accueillis avec générosité et un café ou une boisson vous seront offerts.

Lalaina vous attend dans son nouvel univers.....



La vie associative

Jazz in Breizh

L'association « Jazz in Breizh » a organisé un premier concert de jazz à Créhen le 23 juillet dernier.

Le quartet ALEA et les SWEET POPINS ont ravi les spectateurs dans deux styles différents mais si bien interprétés.

Le 28 Août, en fin de stage, l'ensemble des musiciens nous ont offert un concert gratuit à la salle polyvalente, et là aussi nous avons apprécié le travail effectué sur les 3 jours précédents.

Alain MACÉ.

Concert du 28-08-2022



EPMM Gym

Reprise de la gym

Les cours reprennent tous les jeudis (1er cours de 17h45 à 18h45 et 2ème cours de 19h à 20h) dans la salle de karaté, avec une nouvelle animatrice, Mathilde.

Deux séances gratuites.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à me contacter au 02.96.84.00.51 ou 06.33.11.51.52



Danielle GRAS, Présidente

Emeraude Cyclo VTT



Emeraude Cyclo VTT Créhen a repris ses activités en participant aux différentes randonnées autour de Créhen.

Un pique-nique a été organisé le 25 Août par l'équipe des cyclos à l'étang, et a rassemblé une trentaine de participants.

Le week-end du 3 et 4 Septembre, 11 vététistes et 5 marcheurs ont participé à la randonnée XTREM Normandie près de Caen. Arrivés sur place le samedi,

ils ont pu passer une agréable soirée dans un gîte avant de s'engager le lendemain matin sur les différents circuits proposés. De plus, l'organisation de cette manifestation était pour eux une source d'inspiration pour apporter éventuellement quelques améliorations à l'organisation des Virades.

Et enfin, le 18 Septembre, la section pedestre a participé à la randonnée gourmande à Pluduno.

Sébastien LEGRAND, Président.

La Boule Créhennaise

Tous les mercredis après-midis

Animations comptant pour le challenge d'hiver

Challenge d'été 2022

- 1er BALAN Régis (Beaussais/Mer)
- 2ème BLANCHARD Robert (Créhen)
- 3ème FOTIVEC André (Beaussais/Mer)

Le prochain bulletin communal paraîtra courant décembre 2022.

Vos articles et photos doivent parvenir sur la boîte mail de Murielle avant le 20 novembre 2022

accueil.mairie@crehen.fr

Les Bouquineurs

Bilan du vide-grenier

Plus de 50 exposants ont eu plaisir à proposer leurs articles sous un soleil généreux à l'inverse de ce que nous avons connu l'an dernier.

L'association « Les Bouquineurs » organise désormais le vide-grenier et cette année, elle a pu compter sur le concours de deux associations.

Ces associations avaient en charge la restauration et la buvette. Le Karaté Club de l'Arguenon et Emeraude Cyclo VTT Créhen ont connu une belle affluence et en fin de journée, le stand restauration avait tout vendu.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition.

Alain MACÉ

Marché de Noël

CREHEN

3-4
Décembre
10h-19h

Complexe
Louis
Hamon

Entrée
gratuite

ARTS et SAVEURS

60 Exposants

Restauration
et Buvette

Tombola

Présence du Père Noël
de 15h à 17h

J'apporte
ma lettre

L'Association "Un Enfant au Pérou"
sera présente pour
ses Ventes Traditionnelles

Organisé par les Bouquineurs

Karaté Club de l'Arguenon

Retour sur les tatamis

La reprise a eu lieu le mercredi 14 septembre dès 16h au dojo de Créhen.

Nous retrouvons les habitués du club ainsi que des nouveaux licenciés qui, pour la plupart, étaient venus nous rencontrer au forum des associations le 3 septembre.

En espérant que cette saison sera riche en résultats sportifs (compétition, grades...)

Les cours enfants de 4 à 6 ans ont lieu le mercredi de

16h à 17h, les 7/9 ans de 17h à 18h, les 10/12 ans de 18h à 19h et les 13 ans à 77 ans de 19h à 20h30. Les cours du vendredi commencent à 17h15 et se terminent à 18h15 pour les 7/9, 18h15 19h15 pour les 10/12 ans et de 19h30 à 21h pour les 13 ans et plus.

Il est toujours possible de s'inscrire, pour tout renseignement contacter le 06 81 67 54 06.

Jean-Pierre MARTEL, Président.



Le Tai-chi

Une rentrée sur les chapeaux de roue pour l'association

L'association de Tai-chi et de Qi Gong a participé au dernier forum des associations. Une trentaine de personnes est venue prendre des renseignements sur la pratique !

Dans les faits, depuis le début du mois de septembre, l'association a eu la visite effective d'une vingtaine de personnes dont 14 sont d'ores et déjà inscrites... et d'autres personnes ont exprimé leur intérêt.

Jean-Pierre George épaulé d'Yveline Saurfeld et de Michel Dourfer, les 2 nouveaux instructeurs, ont donc pris en charge ces débutants pour leur enseigner les

108 mouvements de l'enchaînement de tai-chi et les premiers exercices de qi gong.

L'association se réunira le samedi 1^{er} octobre sous l'abri des étangs pour apprendre l'enchaînement de Qi Gong : les 8 pièces de Brocard. 15 personnes se sont inscrites pour cette journée d'étude.

Les cours pour les débutants ont lieu le mardi de 18h30 à 20h00, les cours pour les « avancés » le lundi de 18h30 à 20h00 et le mercredi de 10h00 à 11h30. Le montant de la cotisation annuelle est de 50 €.

Jean-Pierre GEORGE, Président et Instructeur.



Arguenon Informatique

Pour une meilleure organisation, l'association a créé trois sections distinctes :

- ✓ La section **Informatique** pour les cours sur l'apprentissage, l'usage et le perfectionnement de l'outil informatique
- ✓ La section **Généalogie** pour l'utilisation de l'outil informatique en recherches généalogiques
- ✓ La section **Photo et Diaporama** pour apprendre à mieux utiliser les divers appareils photos numériques, à connaître les logiciels de traitement d'images, à créer des courts métrages photographiques (anciennement appelés diaporama).

Cette dernière section est dénommée **FOTOMATIC**,

nom qui sera utilisé dans les expositions photographiques auxquelles ses membres participeront.

Une première exposition s'est tenue à Plancoët où l'association a présenté une centaine de photos réalisées, traitées et imprimées par ses membres.

Avec cette modification d'organisation, Arguenon Informatique se redonne un nouvel élan.

Pour tout renseignement, vous pouvez envoyer un mail à arguenon.informatique@gmail.com, ou bien nous contacter au 02 96 27 97 51, sur Facebook. Le site internet est en cours de refondation.

Jacques GAUTIER, Président.



Le Club des Aînés Ruraux

Après l'interruption pour les vacances, qui, je l'espère, vous ont permis de retrouver des amis, de la famille, et peut-être de découvrir d'autres paysages, je vous confirme les dates d'animation prévues pour ce dernier trimestre de l'année 2022 :

✓ Nous reprenons les jeux de cartes et autres, les jeux après-midi, 2 fois par mois à partir du 6 octobre, et jusqu'au 15 décembre.

✓ Nous avons aussi 3 repas prévus : le 20 octobre, le 24 novembre pour fêter les anniversaires du second semestre, et le repas de Noël, le 8 décembre.

Tous les membres du bureau espèrent avec moi que nous passerons de bons moments ensemble ces jours-là.

A bientôt

Marie-Annick CLOGENSION, Présidente

La FNACA

Renouvellement du bureau

Voici, avec l'arrivée de l'automne, le retour des activités associatives ; toutes les associations se sont retrouvées au forum pour un nouveau départ à l'exception de la FNACA qui, je pense, n'est pas très connue en tant qu'association.

La FNACA c'est quoi ?

Vous avez tous entendu parler de la guerre en Algérie Tunisie et Maroc ; vous y avez, pour certains d'entre vous, participé, abandonnant tout pour rejoindre l'Afrique du Nord ; vous avez donné là-bas, en tant qu'appelé du contingent, les plus belles années de votre vie.... 28 mois !! pour certains et pour d'autres, les plus malchanceux, *ils ont donné leur vie loin des leurs et pour la France*

C'est précisément pour ceux-là que la FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE TUNISIE ET MAROC est née et nous,

anciens combattants, qui avons eu la chance de revenir, nous avons à cœur de faire vivre la mémoire de nos camarades. C'est pourquoi, chaque année, le 19 mars, nous leur rendons hommage en nous rendant au monument aux morts.

Nous, membres du comité local de Créhen, souhaitons que cette cérémonie, ainsi que celle du 11 novembre, soient vécues par le plus grand nombre.

Nous lançons également un appel à ceux et à celles qui veulent rejoindre notre comité ; nous pensons particulièrement aux anciens combattants qui ne sont pas encartés, à ceux qui adhèrent à des associations hors commune et aux veuves des camarades décédés ; vous pouvez nous joindre au 02 96 84 19 17, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons

Eugène ALLORY, Président.



↪ Sur la photo, de gauche à droite :

Eugène ALLORY, Président

Jean-Claude RIBANT, Secrétaire

Pierre DURAND, Vice-Président

Marie LE CORRE, Trésorière



Après un mois d'Août de préparation physique, les équipes séniors ont débuté leur championnat respectif : l'équipe fanion évoluant en championnat régional et les équipes B et C dans les championnats départementaux.

Lors de la première journée de championnat, l'équipe A a réalisé un très bon match contre Saint - Malo avec un score de parité 3-3.

L'équipe B jouait quant à elle contre le club de

BOBITAL/BRUSVILY, match équilibré se terminant sur un score de 1-1.

Les équipes jeunes ont également repris les entraînements et compétitions organisées par le District de football des Côtes d'Armor.

Les jeunes souhaitant pratiquer le football peuvent nous rejoindre et prendre contact avec Pascal BALAN, notre responsable de l'école de foot ☎06.70.58.36.93

Daniel COTIN et Philippe NICOLAS, co-présidents



Reprise de l'école de foot



Matches des équipes séniors

	Equipe A	Equipe B	Equipe C
02/10/2022	Déplacement à Saint Malo Jacques Cartier 15 heures 30	Déplacement à Dinan/Léhon 13 heures 30	Match amical
16/10/2022	Réception de Château Malo à CREHEN à 15 heures 30	Réception Saint Potan à CREHEN à 13 heures 30	Déplacement à Plancoet 15 heures 30
23/10/2022	Déplacement à Pleudihen 15 heures 30	Déplacement à Plouasne 15 heures 30	Réception Saint Cast à PLUDUNO à 15 heures 30
06/11/2022	Réception de Lanvallay A à CREHEN à 15 heures	Réception de Lanvallay B à CREHEN à 13 heures	Déplacement à Saint Potan à 15 heures
13/11/2022	Réception de Saint Malo ASPM à CREHEN à 15 heures	Réception Quévert à CREHEN à 13 heures	Réception de Beaussais/mer à PLUDUNO à 15 heures
27/11/2022	Déplacement à Dinan/Léhon 15 heures	Déplacement à Evran 15 heures	Déplacement à Saint Cast 15 heures
04/12/2022	Réception de Pleurtuit à CREHEN à 15 heures	Réception de Coetquen/ Saint Helen à CREHEN à 13 heures	Réception Saint Potan à PLUDUNO à 15 heures
11/12/2022	Déplacement à Henanbihen 15 heures	Déplacement à Pleudihen 13 heures	Déplacement à Beaussais/Mer 15 heures

Les Patineurs de l'Arguenon

Au niveau artistique, après un mois d'août studieux avec la reprise des entraînements et la mise en place d'une nouvelle équipe, nous allons débiter la saison avec pour objectif de garder une équipe soudée, de performer en régionale et en nationale. A noter cette année la belle performance de Lou-Anne FEILLATRE sur le championnat de France : 12^{ème} sur 52.

Les disco-rollers, annonciateurs des vacances scolaires, signe que les vacances arrivent, seront organisés

chaque vendredi de début de vacances scolaires et un gala artistique se tiendra sur le mois de décembre.

En ce qui concerne le Rinck Hockey. l'école de Rinck a recommencé depuis le jeudi 8 septembre ; les dossiers d'inscriptions seront à récupérer tous les jeudis à partir de 17h et le calendrier de la N2 est sorti.

Anthony FEILLATRE, Président.



Matches N2

Calendrier des matchs

S 01/10/2022	ALC BOUGUENAI RH	PA CREHEN	S 04/02/2023
S08/10/2022	PA CREHEN	RAC ST-BRIEUC	S 11/02/2023
S22/10/2022	CP ROUBAIX	PA CREHEN	S 25/02/2023
S29/10/2022	PA CREHEN	CO PACE	S 18/03/2023
S19/11/2022	RH GLEIZE	PA CREHEN	S 25/03/2023
S26/11/2022	PA CREHEN	SA GAZINET CESTAS	S 15/04/2023
S03/12/2022	HCF TOURCOING	PA CREHEN	S 22/04/2023
S17/12/2022	BIARRITZ OL	PA CREHEN	S 29/04/2023
S14/01/2023	PA CREHEN	HR AIX-LES-BAINS	S06/05/2023
S21/01/2023	QUINTIN RC	PA CREHEN	S27/05/2023
S28/01/2023	PA CREHEN	AL ERGUE-GABERIC	S 03/06/2023

CRÉHEN

18^e Incontournable rendez-vous de généalogie !



10h à 18h

**Salle du Foyer
sous la mairie**

**Entrée
libre
et gratuite**



Arbres de familles locales

- * Les branches de la famille LEVAVASSEUR (Le Guildo, Créhen et Ploubalay)
- * Descendance de Alain LECLERC, LECLAIR ou LECLAIRE marié en 1607 à Olive Rouxel (région autour de Créhen)
- * Descendance des cinq petites-filles de Marie-Ange HAMONIAUX et Thérèse Chevalier (arrivés avant 1881 à La Provotais en Créhen)
- * Des familles JOSSELINE de Plancoët (dont les ancêtres sont de Créhen vers 1610)
- * Descendance de Mathurin-Jean JOSSELINE et Renée Ruault mariés en 1846 (Ploubalay et Trégon)
- * Les huit enfants de Célestin BRIEND époux d'Amélie Josselin et leur descendance (région de Ploubalay)
- * Arbres des adhérents du Club de généalogie de Créhen

Auteurs locaux HISTOIRE & PATRIMOINE

**Exposition d'arbres généalogiques
Venez accrocher le vôtre !**



Des associations de la
Bretagne Historique
seront présentes avec leurs bases de données

Contact : hamonetmarieclaude@yahoo.fr

**Samedi 12 novembre 2022
Bourg de Créhen (22)**

Démonstration d'Art Floral par Christine BOULIN

Thème Noël



**SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022
de 14h30 à 17h00
à la Salle Polyvalente
à CRÉHEN**

**Ouvert à tous
Venez nombreux !**

Entrée 8€

Deux fêtes associatives à venir...

La vie scolaire

Ecole publique Jacques Prévert RPI Créhen/St-Lormel

La rentrée s'est effectuée à l'École élémentaire publique Prévert de Créhen.

Cette année, nous accueillons 22 élèves en CE dans la classe de Madame Laurent et 30 en CM dans la classe de Mme Duflos. L'équipe enseignante est complétée par Mme Samson, AESH.

Pour l'année scolaire qui débute, les élèves auront le temps comme fil conducteur, dans le cadre du projet de notre RPI sur le thème du temps qui passe, notamment le temps de l'Histoire. Dès le mois d'octobre, les 2 classes commenceront un projet en partenariat avec une intervenante de Dinan Agglomération, Catherine Glatiny, qui amènera les élèves à la découverte de la musique à travers les âges. Elle viendra régulièrement le vendredi.

Les classes entameront aussi un premier projet sportif sous l'égide de Mickaël Durand, le lundi après-midi. Les CE reprendront la pratique du Kin Ball, auquel ils s'étaient initiés l'an dernier. Les CM reprendront l'escrime sportive, qui s'inscrira pour eux dans le cadre d'un projet alliant lecture, écriture et EPS, sur le thème des Pirates. Ce projet permettra aux élèves de partager leurs œuvres, d'échanger et de rencontrer d'autres classes participantes. Ils iront déjà respirer l'air du large les 11, 13 et 14 octobre, à Saint Jacut de la Mer, où ils feront de la voile.

D'autres projets autour du temps et de l'histoire viendront ponctuer notre année scolaire.

Caroline DUFLOS, Directrice



La rentrée s'est effectuée à l'École maternelle de Saint-Lormel

Ça y'est la rentrée est passée et les enfants ont pu découvrir leur classe ! Ils se sont habitués à la routine quotidienne de l'arrivée le matin à l'école.

Pour certains ils ont rencontré de nouveaux copains, pour d'autres ils ont retrouvé les camarades d'avant les vacances !

Mais les élèves de la classe de maternelle ont découvert aussi un nouveau camarade de jeu qu'ils emmènent tous les week-ends chez eux pour prendre des photos et pour montrer ce qu'ils font !

Il s'agit de Loup qui a déjà vécu une drôle d'histoire !

Loup a déjà voyagé dans le temps et a décidé pour cette année d'emmener les élèves avec lui. Ainsi à l'école pendant la 1^{ère} période toute l'école de Saint Lormel est aux couleurs des dinosaures avec une grande sortie au parc des dinosaures de Malansac à la fin de la période !

Le projet de l'année s'axe autour du voyage dans le temps, à chaque période scolaire correspondra une période historique. Pour sensibiliser davantage un projet musique, avec des intervenants en musique de Dinan, a



lieu et commencera le 7 octobre, toutes les classes en bénéficieront.

Ce projet est mené par l'école et permet aux enfants de vivre les mêmes expériences dans l'Education Artistique et Culturelle qui est un objectif de l'académie de Rennes.

Il ne reste plus qu'à voir où ce voyage dans le temps nous emmènera plus tard avec toute l'école !

De plus, l'activité Cinécole recommence cette année avec une première séance le 11 octobre à Dinard La Richardais. Ces séances font partie d'un projet culturel et permettent aux élèves de découvrir, au cinéma, des films, anciens ou récents adaptés à l'heure âge. C'est une expérience renouvelée chaque année.

La première initiative de l'école a eu lieu à la rentrée avec les fameux gâteaux Bijou qui sont toujours un succès ; les gâteaux vont être commandés sous peu et vont arriver avant les vacances d'octobre pour que tout le monde puisse en profiter pendant les vacances !

Julien DOMER, Directeur.



C'EST LA RENTREE !

Nous voilà de retour après de belles vacances d'été particulièrement ensoleillées.

C'est avec plaisir que nous avons retrouvé le chemin de l'école et nos élèves petits et grands.

Les effectifs sont en légère hausse avec 135 élèves sur 5 classes.

Jeudi 1er septembre, c'était le grand jour... la **RENTREE DES CLASSES**.

A 8h45 chaque élève a rejoint sa classe avec sa maîtresse pendant que les parents prenaient une petite collation offerte par l'APEL (Association de Parents d'élèves) sur la cour de récréation.

Et voilà, le ton était donné pour commencer cette nouvelle année scolaire dans la bonne humeur !

Cette année, au programme : de la continuité dans les projets lancés les années précédentes. "Protège ta planète" reste d'actualité avec deux axes prioritaires : le **jardin potager** et **l'alimentation**.

Nous détaillerons les types d'interventions et les sorties prévues lors de l'assemblée générale de l'APEL qui aura lieu jeudi 6 octobre à 20 heures à l'école.

Les élèves de CE1/CE2 ont commencé dès le mardi 13 septembre le cycle piscine qui durera jusqu'au 7 octobre inclus. D'autres découvertes sportives seront proposées aux enfants tout au long de l'année.

La célébration de rentrée, en présence de tous les élèves, a eu lieu le jeudi 22 septembre, salle Marie Saiget.

Fabienne GROUAZEL, Directrice, et son équipe enseignante



☞ De gauche à droite :

- Véronique GALLOWAY (CP/CE1)
- Sylvie LERAY (Maternelle), décharge de direction de Fabienne GROUAZEL
- Stéphanie LETHUILLIER (CE1/CE2)
- Sarah MENDAILLE (CM1/CM2)
- Fabienne GROUAZEL (Maternelle) et cheffe d'établissement
- Catherine SIMON (Maternelle)

Retour sur la saison estivale 2022 :

Le nouveau site internet dédié au Château du Guildo (www.chateauduguildo.fr) a été mis en ligne au mois de juin 2022. Véritable vitrine pour l'édifice, il en présente l'histoire, les évolutions mais aussi l'espace naturel sensible dans lequel il se trouve. Il met également en avant les outils disponibles pour les enseignants et les élèves, les personnes en situation de handicap, ainsi que la programmation culturelle accessible au grand public.

Des propositions sont venues enrichir la visite autonome, telle qu'une exposition temporaire ou encore la visite virtuelle du site aux XIV^e et XV^e siècles.

Un programme de spectacles et d'animations a été conçu et mis en œuvre par le Département, avec l'aide d'intermittents du spectacle pour toute la partie technique. Il est venu compléter l'offre de découverte du site et redonner vie au lieu.

Des interventions à venir :

Reprise du pont dormant :

Afin d'assurer la continuité de l'accessibilité depuis les

espaces extérieurs ainsi que la pérennité et la sécurité d'accès, la passerelle d'accès au château a été intégrée dans l'opération de la phase 2.

Le montant de cette mission complémentaire est de 12 700 € HT ; les travaux liés estimés à environ 100 000 € HT. Suite aux études archéologiques préalables réalisées au début de l'année 2022, la phase de conception est actuellement en cours pour permettre la mise en place de cet ouvrage en 2023.

Aménagement des abords du château :

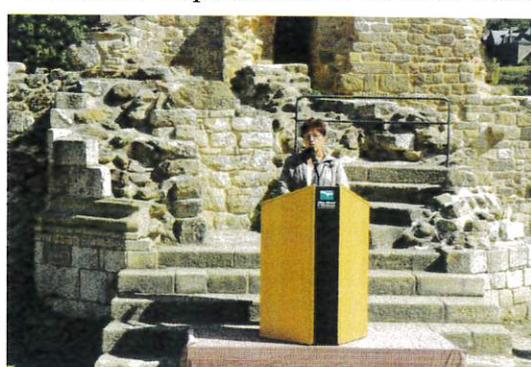
Depuis 2020, une réflexion sur l'aménagement des abords du château est menée. Elle s'appuie sur une étude paysagère d'Agnès Bochet, paysagiste DPLG et sur les résultats du diagnostic archéologique des deux prairies en 2018. Elle concerne le parking, le cheminement du parking jusqu'au château, ainsi que le vallonement situé à l'est du château. Cet aménagement, actuellement en études, sera réalisé en 2023 en lien avec la passerelle.

Marie OLLIVIER.



16 septembre 2022

Inauguration des travaux du Vieux-Château en présence du Président du Département et du Sous-Préfet



Agenda



Novembre



Vendredi 11 novembre	Commémoration à 11h30 au monument aux morts suivie d'un vin d'honneur dans le hall de la salle polyvalente à 12h
Vendredi 11 novembre	Repas CCAS à la salle polyvalente
Samedi 12 novembre	Journée de la généalogie au Foyer (sous la mairie)
Samedi 19 novembre	Démonstration art floral de 14h à 17h à la salle polyvalente
Mardi 29 novembre	Projection de la vidéo de la journée citoyenne au Foyer

Décembre



Samedi 3 et Dimanche 4	Marché de Noël
Vendredi 17 décembre	Arbre de Noël des enfants

Janvier 2023



Samedi 7 janvier	Vœux du Maire à la salle polyvalente
Samedi 14 et Dimanche 15	Représentation théâtrale par la troupe « La P'tite Vadrouille »
Samedi 21 et Dimanche 22	Foire aux livres
Samedi 28 janvier	Repas à la salle polyvalente par l'Amicale des Employés Communaux

Février 2023



Samedi 4 et Dimanche 5	Représentation théâtrale par la troupe « La P'tite Vadrouille »
Samedi 11 février	Repas par Jazz In Breizh
Samedi 18 et Dimanche 19	Représentation théâtrale par la troupe « La P'tite Vadrouille »

Journée Citoyenne



10 Septembre 2022

(Photos prises par Roger KERRIEN et Jean-Claude AILLET pour l'étang)